

Délibération n°
2024.031

Séance du 21/03/2024
N° ordre : 10



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 23
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

| | | |
|------------|----|------|
| POUR | 23 | voix |
| CONTRE | 0 | voix |
| ABSTENTION | 0 | voix |

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT**

Agrandissement et
création d'un nouveau
parking au stade

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 25/03/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 25/03/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Henri ROSENDO (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Carine PERRIER (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023.028 du 30 mars 2023 sollicitant un concours financier auprès de Département dans le cadre Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 pour l'agrandissement et la création d'un nouveau parking au Stade ;

Considérant que suite à des investigations complémentaires et des données techniques nouvelles, le montant prévisionnel HT a été sous-estimé et s'élève à 175 000 € au lieu de 100 000 € HT .

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune a sollicité le Département afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 à hauteur de 25 % du montant HT des travaux ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **ACTUALISE le montant estimatif des travaux d'agrandissement et de création d'un nouveau parking au stade qui s'élève désormais à 175 000 € HT.**
- **SOLLICITE un concours financier auprès du Département dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 :**

| Désignation des travaux | Estimation travaux H.T. | Catégorie aide | Aide Conseil Départemental |
|---|-------------------------|----------------|----------------------------|
| Agrandissement / Création d'un nouveau parking au stade | 175 000 € | 3.1 | 43 750 € |

**Délibération n°
2024.031**

Séance du 21/03/2024
N° ordre : 10

Suite n° 1

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Subvention DEPARTEMENT | 43 750 € |
| Autofinancement | 131 250 € |

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 25/03/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 25/03/2024